



Compte-rendu du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

Séance du 14 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze avril à dix-sept heures trente-huit minutes, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Donges, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du huit avril deux mil vingt-cinq, sous la présidence de Monsieur François CHENEAU, Maire et Président du C.C.A.S.

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres présents : 14

Nombre de membres excusés : 2

Nombre de membre excusé avec pouvoir : 1

Présents : François CHENEAU, Monique PIRAUD, Yveline LECAMP, Didier RIAUD, Marie-Andrée PICOT, Alain GIRARDEAU, Mikaël DELALANDE, Yvonnick PERRIN, Lise BERTHO, Danielle HERVO, Guy SICOT, Michel DESBOIS, Roger MAHO, Danièle FAVREAU.

Étaient excusés : Chantal GUINARD, Albert LEHUEDE

Était excusé avec pouvoir : Roselyne DAUCE (pouvoir à Monique PIRAUD)

Monsieur le Président déclare la séance ouverte, le quorum est atteint avec 14 membres présents et 15 voix délibératives.

Approbation du Compte Rendu du Conseil d'administration du 24 mars 2025

Exposé

Monsieur Le Président invite les membres du Conseil d'Administration à approuver le compte rendu de la séance du 24 mars 2025.

Vote :

Pour : 15

Contre : 0

Absentions : 0

Le compte rendu de séance est approuvé à l'unanimité sans observation.

Madame LEMARIE informe les membres du Conseil d'Administration sur les suites du Conseil d'Administration du 24 mars 2025. En effet, une aide partielle pour le paiement d'une facture d'eau avait été accordée. Cependant, le Trésor Public nous a informé que la personne a réglé sa dette avant l'émission du mandat. Aussi, celui-ci a été rejeté. L'aide partielle est donc annulée.

Délibération n°1 : Budget Primitif du Centre Communal d'Action Sociale 2025

Exposé :

Suite à la délibération n°2 du 26 juin 2023, le Conseil d'Administration a adopté le référentiel budgétaire et comptable M 57 à compter du Budget Primitif 2024.

Ainsi, conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, il est proposé d'autoriser le Président à opérer des virements de crédits de paiement de Chapitre à Chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% en fonctionnement et en investissement.

Dans ce cadre le budget primitif 2025 est élaboré avec la reprise anticipée des résultats de 2024 (annexe 1).

Il s'équilibre en section de fonctionnement à hauteur de 195 482 € et, en investissement à hauteur de 8 240,27 €, soit un total de 203 722 € (annexe 2), contre 214 550 € en 2024.

I – Section de Fonctionnement :

A – Dépenses de la section de fonctionnement : 195 482 €

Chapitre 011 : « charges à caractère général » : 29 440 €

En 2024, la réparation du linoléum au logement temporaire 45 rue du Vice-Amiral Halgan n'a pas pu être effectuée. Ainsi, il est prévu d'inscrire à nouveau cette dépense au budget 2025, ainsi que la mise en place d'une VMC pour un montant de 1 000 € à l'article 60632 « travaux en régie ».

L'article 6228 « rémunération d'intermédiaires » regroupe les actions liées aux événements organisés par le C.C.A.S., notamment la semaine bleue et les journées du handicap. Cette année, est ajoutée l'intervention de l'association UFC Que Choisir dans le cadre d'un atelier collectif contre les démarchages commerciaux. Le total des crédits inscrits est de 600 €.

L'article 6232 « fêtes et cérémonies » prévoit un montant total de 20 220 €. Il intègre les frais concernant le repas des aînés (9 170 €), les colis de fin d'année (9 800 €), ainsi que les galettes des rois et les coffrets distribués aux résidents de l'EHPAD (1 250 €).

Les cotisations à l'UNCCAS et à l'UDCCAS sont inscrites à l'article 6281 « cotisations diverses » pour un montant de 980 €.

Chapitre 012 « charges de personnel et frais assimilés » : 129 250 €

Les charges de personnel s'élèvent à 129 250 € en lien avec la mise à disposition du personnel de la commune au C.C.A.S.

Ce budget reste sensiblement égal au budget primitif 2024 malgré les mouvements de personnel (129 214 € en 2024).

Chapitre 65 « autres charges de gestion courante » : 30 400 €

Ce chapitre est en augmentation de 10,94% (27 400 € en 2024), en raison notamment d'une hausse de 3 200 € pour les subventions prévues à destination des personnes de droit privé (article 65748).

En effet, comme validé lors du rapport d'orientations budgétaires, il s'agit de réguler le montant de la dotation octroyée à l'association Les Eaux Vives Emmaüs, gestionnaire des logements temporaires sur Donges.

Le montant des aides facultatives se maintient à 17 300 €, contre 17 100 € en 2024. Le budget octroyé aux Chèques d'Accompagnement Personnalisé est en légère augmentation. Ceci s'explique par une redistribution des crédits non utilisés d'aides facultatives diverses en 2024, réattribués aux Chèques d'Accompagnement Personnalisé. Ainsi, l'aide au chauffage a son budget réduit à 4 000 € au lieu de 4 400 € en 2024.

Chapitre 023 « virement à la section d'investissement » : 5 392 €

Un crédit de 5 392 € est prévu en virement à la section d'investissement.

Chapitre 042 « opérations d'ordre entre sections » : 1 000 €

Le montant inscrit au chapitre 042 correspond aux amortissements des biens de l'année.

B – Recettes de la section de fonctionnement : 195 482 €

Chapitre 74 « dotations et participations » : 170 000 €

Ce chapitre correspond à la subvention communale. Il connaît une diminution de 9,81% en passant de 188 500 € en 2024 à 170 000 € en 2025.

Chapitre 75 « autres produits de gestion courante » : 2 200,95 €

L'article 752 correspond aux loyers perçus au titre des logements temporaires pour un montant prévisionnel de 2 100 €.

Il est également prévu un montant de 100,95 € pour l'article 756 « libéralités reçues (dons et quêtes mariages) ». Celui-ci est diminué par rapport à 2024 (1 090 €) en raison du résultat provisoire 2024.

Chapitre 002 « excédent de fonctionnement » : 20 781,05 €

Il est reporté au budget primitif 2025, un excédent de fonctionnement 2024 de 20 781,05 €.

II – Section d'Investissement :

A – Dépenses de la section d'investissement : 8 240,27 €

Chapitre 21 « Immobilisations corporelles » : 5 740,27 €

L'article 21313 prévoit un budget de 4 000 € pour les travaux en régie dans les logements temporaires et notamment au 45 rue du Vice-Amiral Halgan (remplacement moteur volet roulants et achat VMC).

L'article 21848 correspond à l'achat de mobilier pour les logements temporaires (740,27 €), en cas de besoin de remplacement.

L'article 2188 est dédié à l'achat d'électroménager, également pour les logements temporaires, pour un montant prévisionnel de 1 000 €.

Pour le Budget primitif 2025, il n'y a pas de reste à réaliser à intégrer.

Chapitre 040 « Opérations d'ordre entre sections » : 2 500 €

Un crédit de 2 500 € est inscrit au titre de la contrepartie de l'écriture de travaux en régie.

⇒ Cette importante différence dans le montant total des dépenses de la section d'investissement entre 2024 (18 460€) et 2025 (8 240,27€) s'explique par :

- Le fait qu'il n'y ait pas de reste à réaliser pour 2025, contre 5 777 € en 2024.
- Il n'y a pas de report de déficit en 2025, alors qu'il y avait - 2 829,86 € en 2024
- Le montant des travaux en régie est diminué de 1 850 € entre 2024 et 2025 en raison notamment de la perte de 2 logements temporaires en gestion.
-

B – Recettes de la section d'investissement : 8 240,27 €

Chapitre 10 « dotations, fonds divers et réserves » : 150 €

Ce crédit correspond à l'article 10222, c'est-à-dire au Fonds de Compensation pour la TVA de 2025, versé au titre de la TVA sur les investissements de 2023.

Il n'y a pas d'affectation d'excédent de fonctionnement 2024 au compte 1068 pour l'année 2025.

Chapitre 021 « virement de la section de fonctionnement » : 5 392 €

La contrepartie de l'autofinancement inscrit un crédit de 5 392 € dans ce chapitre.

Chapitre 001 « excédent d'investissement reporté » : 1 698,27 €

Au budget 2025, il est prévu d'inscrire 1 698,27 € en excédent d'investissement reporté de l'exercice 2024.

Chapitre 040 « opérations d'ordre entre sections » : 1 000 €

L'article 281848 prévoit un amortissement du matériel informatique à hauteur de 900 €. Quant à l'article 28188, il inscrit un montant de 100 € pour les autres amortissements.

III- Compte administratif :

En date du 3 avril 2025, le comptable public note « sans observation sur l'affectation de résultat et donc des reprises au 001 et 002 du budget 2025 ».

Proposition

En conséquence, le Conseil d'Administration est invité à approuver le Budget Primitif de 2025 du Centre Communal d'Action Sociale tel que présenté ci-dessus.

Le Président invite le Conseil d'Administration à en délibérer.

Décision

Après délibération, le Conseil d'Administration, **à l'unanimité** :

➔ **APPROUVE** le Budget Primitif de 2025 du Centre Communal d'Action Sociale ;

➔ **PROPOSE**, avant le vote du compte administratif de 2024, la reprise anticipée des résultats de 2024 telle qu'indiquée dans le tableau en annexe n°1.

➔ **AUTORISE** le Président à opérer des virements de crédits de paiement de Chapitre à Chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% en fonctionnement et en investissement.

Aides Sociales facultatives accordées dans le cadre de la délégation de pouvoir

Chèques Accompagnement Personnalisé

Madame LEMARIE informe le conseil d'administration que dans le cadre de la délégation de pouvoir, il a été accordé des Chèques Accompagnement Personnalisé à 1 famille domiciliée à Donges pour un montant total de **120 €**.

Les membres du conseil d'administration prennent acte.

Ces aides accordées sont imputées à l'article 65134 du budget du CCAS.

Aides Sociales facultatives à accorder

Chèques Accompagnement Personnalisé

Madame LEMARIE présente 1 demande, soumise à l'avis du conseil d'administration, pour des chèques d'accompagnement personnalisé pour une famille, dont la demande date du 8 avril 2025, entrant dans le barème.

Il est proposé d'accorder des chèques d'accompagnement personnalisé selon le barème, soit **85 €**.

Vote :

Pour : 15

Contre : 0

Absentions : 0

Le conseil d'administration a décidé, à l'**unanimité**, d'accorder une aide financière de **85 €** en chèque d'accompagnement personnalisé à cette famille.

Ces aides seront imputées à l'article 6562 du budget du CCAS.

Aides Légales

Aide-ménagère – personne handicapée

1 personne en situation de handicap domiciliée à Donges demande la prise en charge des frais d'aide-ménagère pour la première fois.

Il est proposé de laisser l'avis à l'appréciation de la commission départementale.

Vote :

Pour : 15

Contre : 0

Absentions : 0

Le Conseil d'Administration a décidé, à l'**unanimité**, de laisser l'avis à l'appréciation de la commission départementale.

Repas des aînés - choix du menu

Suite au dernier Conseil d'Administration, les membres ont choisi de retenir le traiteur « Maison Chevalier » pour le repas des aînés.

Madame LEMARIE présente les choix du traiteur pour le repas (entrée et plat) afin de procéder aux votes :

- Entrée :

- Foie Gras du chef et sa confiture à la cerise noire : **14 voix**
- Aumônière de Saint-Jacques aux petits légumes : 1 voix
- Mille-feuille de saumon : 0 voix

- Plat :

- Cuisse de canard confite à la forestière : 2 voix
- Mignon de porc aux abricots : 0 voix
- Tournedos de chapon insert légumes d'antan : **13 voix**

Ainsi, le menu retenu pour le repas des aînés 2025 est :

- **Entrée : Foie Gras du chef et sa confiture à la cerise noire**
- **Plat : Tournedos de chapon insert légumes d'antan**

Informations diverses

Programme des journées du handicap :

Madame LEMARIE informe les membres du Conseil d'Administration que les journées du handicap 2025 se dérouleront du 12 au 18 mai sur le thème « sport et handicap ».

Madame PIRAUD et Madame LEMARIE présentent le programme retenu :

- **Lundi 12 mai après-midi** : présentation aux élèves des CM1 et CM2 des écoles primaires de Donges, d'un documentaire sur le séjour de plusieurs résidents de la Fondation Saint-Jean-De Dieu du Croisic lors des jeux paralympiques 2024, avec échanges et retour d'expérience des participants. Cette diffusion se fera en 2 temps en raison des effectifs des classes et se déroulera à l'espace Renaissance.

- **À partir du Mardi 13 Mai jusqu'au samedi 17 mai** : la médiathèque mettra à disposition des livres en lien avec la thématique. Le personnel de la médiathèque va également se renseigner pour emprunter des livres en braille.

- **Mercredi 14 mai après-midi** : une activité d'handisport est proposée de 13h30 à 15h00 avec les enfants inscrits au centre de loisirs des niveaux CM1/CM2, ce qui permettra un rappel avec l'activité du lundi 12 Mai.

L'éducateur sportif prépare des parcours sportifs avec des fauteuils roulants et adaptés à la déficience visuelle. Il souhaite également faire une activité Boccia. La réservation de 8 fauteuils multisport et 1 mallette de simulation des déficiences visuelles est faite auprès du Comité Régional Handisport des Pays de Loire. Le financement est pris sur le budget du CCAS réservé aux journées du handicap (185€).

- **Mercredi 14 mai et jeudi 15 mai** : une exposition artistique se déroulera à la salle polyvalente de 10h à 12h et de 14h à 18h. Cette exposition est organisée en lien avec Monsieur DUTERTRE qui a rassemblé une dizaine d'artistes en situation de handicap. Ils proposeront de la peinture, des photos, des céramiques.

- **Dimanche 18 mai** : Cinédonges diffusera le film « chacun pour tous » de Vianney LEBASQUE pour la séance de 15h à un tarif de 4€.

Madame PIRAUD invite les membres du Conseil d'Administration à venir découvrir l'exposition artistique ainsi qu'à la séance de cinéma.

Suite du conseil d'administration du 24/03 au sujet de la question diverse de Madame BERTHO concernant le courrier du secours populaire :

Madame LEMARIE s'est renseignée auprès de l'agent en charge de la maison des associations. Il s'avère que les courriers reçus dans la boîte aux lettres du secours populaire ont été retrouvés dans une autre boîte aux lettres vide de la maison des associations. Le secours populaire n'est pas la seule association à être victime de ce qui semblerait être une erreur dans la distribution du courrier.

Prochains Conseil d'Administration :

- 19 mai 2025 à 17h30
- 23 juin 2025 à 17h30
- 15 septembre 2025 à 17h30
- 20 octobre 2025 à 17h30
- 17 novembre 2025 à 17h30
- 15 décembre 2025 à 17h30

Clos et arrêté, les dits jour, mois et an.

Fait à Donges, le 14 avril 2025

Monique PIRAUD

Vice-Présidente du C.C.A.S.

